



LES REGLES DU CODE DE LA ROUTE

Sens de circulation et priorité à droite

Limitations de vitesse pour les véhicules légers (sauf signalisation contraire)

- En agglomération : 50 km/h, 20 km/h dans les zones d'habitat dense
- Routes ordinaires : 90 km/h
- Routes express à une chaussée et routes à deux chaussées ayant deux bandes dans chaque direction : 100 km/h
- Routes express à deux chaussées séparées: 110 km/h
- Autoroutes : 130 km/h

Limitations de vitesse pour les véhicules tractant une remorque ou caravane

- Routes hors agglomération : 70 km/h,
- Autoroutes : 80 km/h.

Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :

- 0,2 g/l
- Au-delà de 0,5 g/l, la conduite en état d'ébriété est un délit passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 2 ans.

La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite

Usage au volant d'un téléphone tenu en main, kit mains libres toléré.

Port du casque sur les cyclos et les motos obligatoire.

Port de la ceinture de sécurité obligatoire, à l'avant comme à l'arrière.

Les enfants de moins de 12 ans et qui mesurent moins de 150 cm doivent être transportés dans des sièges homologués adaptés à leur morphologie.

L'allumage des feux de croisement de jour est obligatoire, tous les jours de l'année.

Equipement obligatoire à bord du véhicule

- 1 triangle de signalisation,
- 1 trousse de 1^{ers} secours,
- 1 extincteur,
- 1 gilet rétroréfléchissant.

La plaque d'immatriculation (ou un autocollant apposé à l'arrière du véhicule) doit indiquer le pays où le véhicule est immatriculé.

A SAVOIR

Documents à présenter en cas de contrôle :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Carte grise du véhicule carnet d'entretien
- Le certificat de conformité (COC)
- La carte verte (pays hors CE)

Le réseau autoroutier n'est pas très développé en Pologne. Les tronçons les plus longs se trouvent dans les axes nord-sud et ouest-est :


- De Łódź à Bielsko-Biała (en passant par Częstochowa et Katowice),
- De la frontière avec l'Allemagne à Cracovie (par Wrocław et Katowice),
- De Łódź à Nowy Tomyśl (vers l'Allemagne).

Les autoroutes (A1, A2, A4, A8) sont assujetties au péage. La perception des redevances se fait (ou se fera prochainement) de deux façons différentes :

■ **Système ouvert** : les redevances sont perçues aux postes de péage situés sur l'autoroute. Le montant de la redevance dépend du type de véhicule.

■ **Système fermé** : les redevances sont perçues aux postes de péage sur les routes d'accès, aux bretelles de raccordement et également aux extrémités des derniers tronçons des autoroutes. Le montant du péage dépend du type de véhicule et de la distance parcourue.

INFOS PRATIQUES

 Le réseau polonais peut être difficile les jours suivants :

- 1er week-end de juillet : départ de vacances
 - 14-16 juillet : départ et retour de vacances
 - 29-30 juillet : départ et retour de vacances
 - 1er au 15 août et du 20 au 30 août : pèlerinage de Czestochowa
 - 11-13 août : départ et retour de vacances
 - Dernier week-end d'août : retour de vacances
-

 **Numéros d'urgence :**

D'un portable : 112

D'un fixe :

- Police : 997
 - Pompiers : 998
 - Ambulance : 999
-